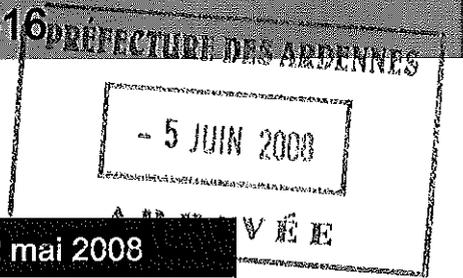




## COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-16



L'an deux mille huit,  
Le 4 juin, à Châlons en Champagne

Date de convocation	22 mai 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	25
+ vote par procuration	1

### Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU (qui a un pouvoir de M. Philippe Martin), M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

### **Mode de financement de Plan Local d'Indemnisation (PLI)**

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide :**

- de financer les indemnités spécifiques de sur inondation de la manière suivante :

Prise en charge par les collectivités adhérentes, création d'un fonds de 26 000 € par an

- d'affecter cette recette au compte 6558 à partir du BP 2009

Le Président,

Jacques JEANTEUR